

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2025-12-51

ARTICLE 1^{ER} :

Un marché relatif à une étude de mobilisation d'une ressource en eau pour l'alimentation humaine est conclu avec le groupement solidaire ENVOLIS /SOLER IDE pour un montant global de 61 100.00 € HT soit 73320.00 € TTC.

Cette prestation comprend :

- une tranche ferme relative à l'exploitation des données existantes et la prospection géophysique,
- des tranches optionnelles de 1 à 4 pour l'organisation et le suivi des travaux de recherche en eau,
- des tranches optionnelles de 5 à 8 relatives à l'organisation et le suivi de la remise en état des sites en fin d'études

Meymac, le 29 Décembre 2025

Le Maire de Meymac,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20251229-2025-12-51-CC
Date de télétransmission : 29/12/2025
Date de réception préfecture : 29/12/2025